

MAIRIE
DE LESCURE
D'ALBIGEOIS
81380

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 DÉCEMBRE 2023

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 22

Votants 25

Date de convocation :
30/11/2023

Date d'affichage :
30/11/2023

Numéro :
60/2023

Le 6 décembre 2023, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de madame Elisabeth Claverie, Maire.

Présents : Elisabeth CLAVERIE – Bernard DELBRUEL – Marie LACAN – Gérard TOUREL – Daniel DERRAC – Nelly FACCA – Huguette DELPY-SOUTADE – Michel ALBENGE – Thierry MONTBROUSSOUS – Bruno BARDES – Françoise CHINCHOLLE – Franck GARRIC – Marie-Pierre CAMBON – Philippe FOULCHE – Eric ALBERT – Stéphanie RAYMOND – Sylvie CLERGUE – David POUTRAIN – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Maxime FONTANILLE – Bénédicte CATHALAU.

Absents excusés représentés : Xavier PETIT (M. ALBENGE) - Ghislain PELLIEUX (E. ALBERT) – Kadour SAMET (B. DELBRUEL).

Absent non excusé : Francis SALABERT – Guy INTRAN.

Secrétaire de séance : Bénédicte CATHALAU

FONDS DE CONCOURS VOIRIE VERSEE

A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

L'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Compte tenu du montant des opérations de voirie et d'aménagement urbain engagées au titre de l'année 2023 (travaux d'assainissement pluvial rue Cami Viel notamment), il est proposé aux membres du conseil municipal de verser à la communauté d'agglomération de l'Albigeois un fonds de concours d'un montant de 130 000 € représentant 50% du montant H.T. des dépenses assurées par la communauté d'agglomération, soit 260 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le code général des collectivités territoriales,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **DÉCIDE** de verser à la communauté d'agglomération de l'Albigeois un fonds de concours d'un montant de 130 000 € portant sur les dépenses d'investissement en matière de voirie et d'aménagement urbain engagées sur la commune au titre de l'année 2023, représentant 50% du montant H.T. des dépenses assurées par la communauté d'agglomération, soit 260 000 €.
- **AUTORISE** madame le Maire à signer la convention d'attribution du fonds de concours.

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,
Elisabeth CLAVERIE

